



Département
de la Vendée

Envoyé en préfecture le 11/04/2023

Reçu en préfecture le 11/04/2023

Publié le

ID : 085-218501096-20230403-2023AVRDEL22-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DES HERBIERS

Date de la convocation : 28 mars 2023
Séance du Conseil Municipal : 3 avril 2023

L'an deux mil vingt-trois, le trois avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville des HERBIERS s'est réuni dans la salle des conseils de la mairie des Herbiers, sous la présidence de M. Christophe HOGARD, Maire, hormis pour la délibération 4 sous la présidence de M. Luc SOULARD.

Présents : Christophe HOGARD – Luc SOULARD – Angélique RICHARD - Patrice BOUANCHEAU - Magali LOISEAU - Jean-Yves MERLET – Odile PINEAU – Stéphane RAYNAUD - Estelle SIAUDEAU – Roger BRIAND – Hélène CHENAIS - Jean-Marie GRIMAUD – Pierrick THOMAS - Jean-Marie GIRARD – Véronique BESSE - Angélique BOISSELEAU - Isabelle CHARRIER-FONTENIT – Maryvonne GUERIN- Christophe VERONNEAU- Fanny GIRARD - Karine LOIZEAU - Lilian BOSSARD – Marietta BOONEFAES – Jean-Marie RAUTUREAU – Marie-Annick MENANTEAU - Steven BARTHELEMY– Laurence MARTINEAU - Fabrice ABRAHAM – Joseph LIARD - Aurélie PAQUEREAU - Etienne BLANCHARD - Patricia CRAVIC

Excusée : Julie MARIEL-GODARD donne pouvoir à Joseph LIARD

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de conseillers présents : 32
30 à la délibération 4
Nombre de conseillers votants : 33
31 à la délibération 4
32 à la délibération 26

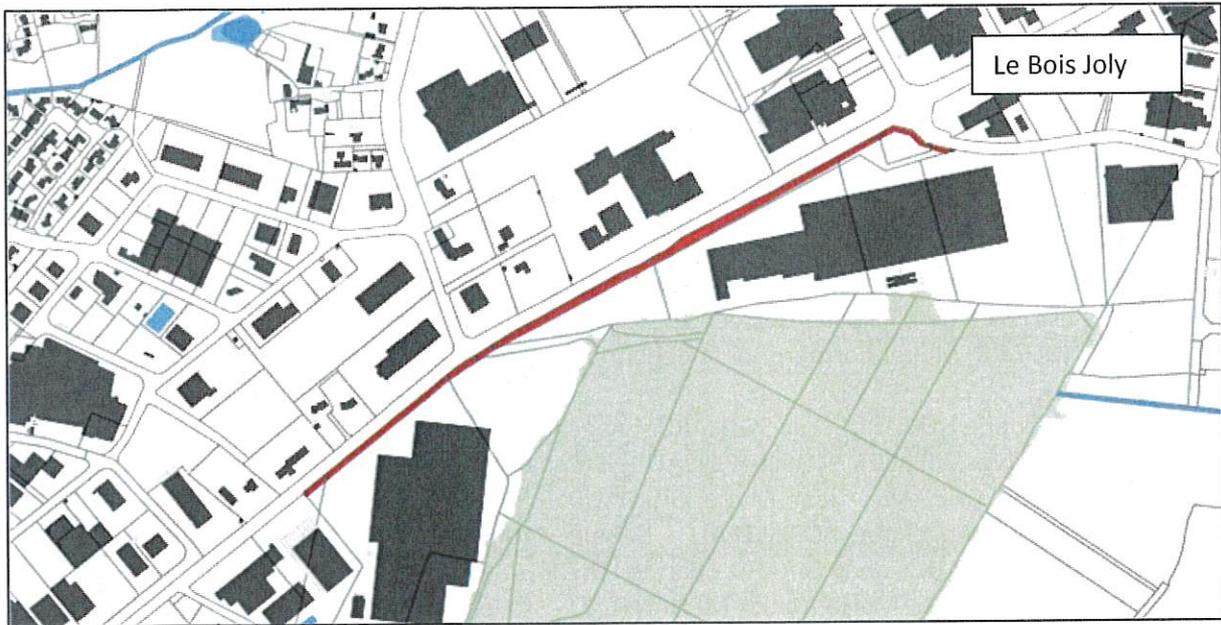
Secrétaire de séance : Christophe VERONNEAU

22- CESSION DE PARCELLES COMMUNALES SISES AVENUE DES SABLES AU PROFIT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES HERBIERS DANS LE CADRE DE LA CRÉATION D'UNE PISTE CYCLABLE

Dans le cadre de la création d'une voie douce (piétons et cyclos) Avenue des sables (RD 160), la Communauté de Communes du Pays des Herbiers a fait savoir à la ville son souhait d'acquérir des parcelles communales cadastrées section XM numéros 140, 141, 138, 136, 128, 143, 122, 127 et 130 d'une contenance globale de 6 589 m².

Cette cession est prévue à l'euro symbolique, le projet de la Communauté de Communes s'inscrivant dans une démarche de sécurisation des déplacements à vélo et à pied en zone agglomérée.

Le Conseil municipal est amené à se prononcer sur cette cession.



LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget principal 2023,

Vu l'avis du service du Domaine du 15 février 2023 ci-annexé,

Vu l'avis favorable de la commission Aménagement de la Ville et Grands Travaux du 21 mars 2023,

Considérant que cette cession permettra de créer un aménagement sécurisé pour les déplacements à pied et à vélo en zone agglomérée,

Vu le rapport de Véronique BESSE,

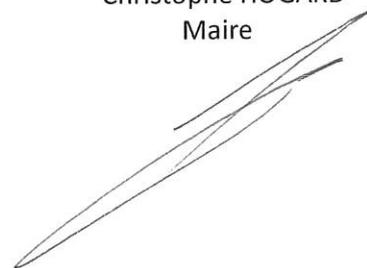
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- décide de céder à la Communauté de Communes du Pays des Herbiers les parcelles communales cadastrées section XM numéros 140, 141, 138, 136, 128, 143, 122, 127 et 130 d'une contenance globale de 6 589 m² à l'euro symbolique, en sus les frais de notaire,
- autorise M. le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- précise que la recette sera imputée au compte 775 du budget principal.

Christophe VERONNEAU
Secrétaire de séance



Pour copie conforme,
Christophe HOGARD
Maire



Transmis en Préfecture le : 11 AVR. 2023
Publié électroniquement le : 11 AVR. 2023